

INVESTISSEMENT OUTRE-MER ► FAUT-IL REMETTRE EN CAUSE LES NICHES FISCALES ET SOCIALES ?

Alors que les députés, contre l'avis du gouvernement, ont voté la création d'un fonds d'investissement de proximité (FIP) dans les DOM réservé aux résidents fiscaux ultramarins, l'Inspection générale des finances dénonce le caractère coûteux et peu efficace des niches fiscales et sociales spécifiques à l'outre-mer.

NON



“
L'efficacité économique de ce dispositif n'est plus à démontrer
”

Tous les ans, l'administration remet en cause l'efficacité économique des aides fiscales à l'investissement outre-mer au motif qu'elles seraient bien plus coûteuses pour l'Etat que des subventions directes.

Or, un système de subventions nécessiterait la création de nombreux postes de fonctionnaires supplémentaires alors même qu'un emploi sur deux outre-mer est un emploi public.

L'ensemble des dépenses budgétaires dans les DOM-COM s'élève à 13,4 milliards d'euros en 2010, dont 80 % concernent les seuls salaires des fonctionnaires. Comment croire que

l'administration pourrait être plus efficace et moins chère qu'une société comme Inter Invest qui, pour gérer 12.000 dossiers avec des délais d'instruction inférieurs à trente jours, emploie seulement cinquante personnes ?

La majorité des aides fiscales d'un montant de 3,5 milliards d'euros concerne les résidents des DOM-COM. A titre de comparaison, le coût fiscal du Girardin industriel n'est que de 700 millions d'euros, dont 85 % sont en réalité injectés directement dans l'économie par les investisseurs qui bénéficient d'une rentabilité de 10 à 25 % (et non de 34 % comme indiqué par le rapport de l'IGF). Ainsi, malgré le coup de rabot de 2011, l'investissement industriel outre-mer reste attractif.

L'efficacité économique de ce dispositif n'est plus à démontrer : le taux de cessation d'activité sur les dossiers gérés par Inter Invest n'est que de 3 %, inférieur de 5 % à celui de la métropole...

Enfin, sur un marché encore non réglementé, l'investisseur doit impérativement choisir l'opérateur proposant les meilleures garanties de montage et de gestion : implantation dans les DOM-COM, assurances responsabilité civile professionnelle et spécifique « dommages et intérêts », transparence et contrôle rigoureux grâce à un outil informatique, procédures certifiées ISO... ■



Jérôme Devaud,
directeur
d'Inter Invest



Vincent Drezet,
secrétaire national
de l'Union SNUI-Sud
Trésor Solidaires

Propos recueillis par
Anne-Sophie Vion

OUI

De façon générale, la politique fiscale suivie par la France repose beaucoup trop sur les niches fiscales.

C'est une véritable inflation, tant en nombre – elles sont passées de moins de 400 en 2002 à environ 500 aujourd'hui – qu'en coût pour l'Etat. Le manque à gagner, que l'on parle des niches fiscales *stricto sensu* ou que l'on y ajoute l'ensemble des régimes fiscaux dérogatoires, atteint entre 75 et 200 milliards d'euros. Pour le seul impôt sur les sociétés, la perte de recette est passée de 18 milliards d'euros en 2000 à 66 milliards d'euros aujourd'hui. Ce qui devrait être une exception, la politique fiscale incitative par les mesures dérogatoires, est devenue une règle.

Autre critique majeure : ces niches, dans leur immense majorité, sont facilement mises en place, sont évaluées par rapport à leurs coûts mais ne le sont pas du point de vue de leur efficacité économique et sociale, un sujet pourtant central. Le Conseil des prélèvements obligatoires et la Commission des finances de l'Assemblée nationale ont conclu que le degré de complexité de ces dispositifs était tel qu'il entraînait un déséquilibre du système fiscal et que leur efficacité n'était pas démontrée.

Certes, les aides publiques aux DOM-COM sont nécessaires. A cet égard, les subventions et les aides directes sont préférables aux outils de défiscalisation dans l'outre-mer qui ne profitent qu'à quelques milliers de contribuables métropolitains aisés, sans efficacité prouvée. Les dispositifs en faveur de l'investissement locatif dans les DOM-COM ont effectivement donné lieu à un certain nombre d'abus. Des investissements, qui n'avaient rien de productif et qui ont juste permis un enrichissement personnel et non une aide à la collectivité ultramarine, ont donné lieu à des requalifications et à des redressements de la part de l'administration fiscale. Les aménagements récents, comme le petit coup de rabot fiscal et le recentrage vers le social, ne répondent pas à la question plus fondamentale de l'efficacité de ces niches. ■



“
Des dispositifs d'investissements locatifs ont donné lieu à des abus
”

*DOM [départements d'outre-mer]-COM [collectivités d'outre-mer] : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Terres australes et antarctiques françaises.